

ORGANISATION DE LA DISCUSSION BUDGÉTAIRE

(mise à jour du 22 septembre 2020)

I. – Discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 2021

1. La discussion de la première partie du projet de loi de finances (PLF) aura lieu du **lundi 12** au **lundi 19 octobre**.

2. La **discussion générale** sera organisée sur la base de **15 minutes par groupe**, 5 minutes étant allouées à un député non inscrit.

3. Le débat sur le **budget européen** – par le biais de l'examen de l'article du PLF relatif au prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne – se tiendra le **lundi 19 octobre**.

4. Le **vote solennel** sur l'**ensemble de la première partie** aura lieu le **mardi 20 octobre**, après les questions au Gouvernement.

II. – Discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021

1. La discussion aura lieu du **mardi 20** au **vendredi 23 octobre**.

2. La **discussion générale** sera organisée sur la base de **15 minutes par groupe**, 5 minutes étant allouées à un député non inscrit.

3. Le **vote solennel** aura lieu le **mardi 27 octobre**, après les questions au Gouvernement.

III. – Discussion de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2021

1. L'examen de la seconde partie du PLF pour 2021 débutera le **lundi 26 octobre, matin**.

2. La commission des finances a établi, en fonction de la nomenclature des missions, une **liste de 23 discussions budgétaires** (ANNEXE 2).

3. Ces **discussions budgétaires** seront toutes organisées de la même manière, en **quatre phases** :

- intervention des *rapporteurs spéciaux* et des *rapporteurs pour avis*, chacun pour 5 minutes ;
- intervention des porte-parole des *groupes*, chacun pour 5 minutes ;
- intervention du *Gouvernement*, pour 10 minutes ;
- séquence de *questions-réponses* (2 minutes pour chaque question et 2 minutes pour chaque réponse).

Un contingent de **70 questions** est attribué aux groupes et aux non inscrits pour l'ensemble de la seconde partie :

La République en Marche	18 questions
Les Républicains	9 questions
Mouvement Démocrate et apparentés	6 questions
Socialistes et apparentés	6 questions
UDI et Indépendants	4 questions
Agir ensemble	4 questions
La France insoumise	5 questions
Écologie Démocratie Solidarité	4 questions
Gauche démocrate et républicaine	5 questions
Libertés et Territoires	5 questions
Non inscrits	4 questions

Chaque discussion budgétaire s'achèvera par le **vote des crédits** et, éventuellement, des **articles rattachés**.

4. La discussion des **articles non rattachés** débutera le **jeudi 12 novembre**.

5. Le **vote solennel** sur l'ensemble du PLF aura lieu le **mardi 17 novembre**, après les questions au Gouvernement.

6. L'**adoption définitive** du projet de loi de finances devra intervenir **au plus tard le vendredi 18 décembre**, date qui correspond à l'échéance du délai constitutionnel de 70 jours qui court à compter du lendemain de la transmission de la lettre récapitulative des annexes ⁽¹⁾ (ANNEXE 1).

(1) La lettre récapitulative des annexes au projet de loi de finances pour 2021 devrait être transmise le vendredi 9 octobre 2020 (ANNEXE 1).

ANNEXE 1

DÉLAIS CONSTITUTIONNELS ET ORGANIQUES

1. PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2021

Date limite de dépôt du projet de loi	mardi 6 octobre 2020 ⁽¹⁾
Lettre récapitulant la liste des documents distribués	vendredi 9 octobre 2020
Point de départ des délais	samedi 10 octobre 2020
Expiration du délai de 40 jours (première lecture à l'Assemblée)	mercredi 18 novembre 2020 (à minuit)
Réunion de la commission mixte paritaire et navettes ultérieures	du mardi 8 au jeudi 17 décembre 2020
Expiration du délai de 70 jours	vendredi 18 décembre 2020 (à minuit)

2. PROJET DE LOI DE FINANCEMENT
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2021

Date limite de dépôt du projet de loi	jeudi 15 octobre 2020 ⁽²⁾
Lettre récapitulant la liste des documents distribués	jeudi 15 octobre 2020
Point de départ des délais	vendredi 16 octobre 2020
Expiration du délai de 20 jours (première lecture à l'Assemblée)	mercredi 4 novembre 2020 (à minuit)
Expiration du délai de 50 jours	vendredi 4 décembre 2020 (à minuit)

(1) *L'article 39 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances dispose que le projet de loi de finances est déposé « au plus tard le premier mardi d'octobre de l'année qui précède celle de l'exécution du budget ».*

(2) *L'article L.O. 111-6 du code de la sécurité sociale dispose que le projet de loi de financement de la sécurité sociale est déposé « au plus tard le 15 octobre ou, si cette date est un dimanche, le premier jour ouvrable qui suit ».*

ANNEXE 2
LISTE DES DISCUSSIONS BUDGÉTAIRES – PLF 2021

Intitulé des discussions budgétaires	Intitulé des discussions budgétaires
1) Action extérieure de l'État	13) Gestion des finances publiques et des ressources humaines ; Action et transformation publiques ; Crédits non répartis ; Régimes sociaux et de retraite ; comptes spéciaux : Gestion du patrimoine immobilier de l'État ; Pensions — Remboursements et dégrèvements
2) Administration générale et territoriale de l'État — Sécurités ; compte spécial : Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	14) Immigration, asile et intégration
3) Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales ; compte spécial : Développement agricole et rural	15) Justice
4) Aide publique au développement; compte spécial : Prêts à des États étrangers	16) Médias, livre et industries culturelles ; compte spécial : Avances à l'audiovisuel public
5) Cohésion des territoires	17) Outre-mer
6) Conseil et contrôle de l'État ; Pouvoirs publics ; Direction de l'action du Gouvernement ; budget annexe : Publications officielles et information administrative	18) Plan de relance
7) Culture	19) Recherche et enseignement supérieur
8) Défense — Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation	20) Relations avec les collectivités territoriales ; compte spécial : Avances aux collectivités territoriales
9) Écologie, développement et mobilité durables (<i>transports et affaires maritimes</i>) ; budget annexe : Contrôle et exploitation aériens ; compte spécial : Services nationaux de transport conventionnés de voyageurs	21) Santé — Solidarité, insertion et égalité des chances
10) Écologie, développement et mobilité durables (<i>énergie</i>) ; comptes spéciaux : Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale ; Transition énergétique	22) Sport, jeunesse et vie associative
11) Économie ; Investissements d'avenir ; comptes spéciaux : Accords monétaires internationaux ; Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés — Engagements financiers de l'État ; comptes spéciaux : Participation de la France au désendettement de la Grèce ; Participations financières de l'État ; Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	23) Travail et emploi
12) Enseignement scolaire	